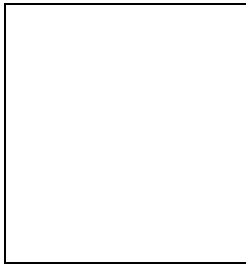


MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 01 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le premier février, à 20h00, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 22 janvier 2018

Étaient présents: Chantal COTS, Emmanuel DARGELLY, Cédric DEJOINT, Jean-Luc DURIEUX, Ludivine FONBONNE, Jean-Louis GIRARD, Murielle GRIFFET, Nicole REA, Yvan REYNAS, Jérôme ROBIN, Emilie ROSTAING, Thierry RUSSIER et Blandine VERDIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étai(en)t absent(s): Vincent CLAIR

Murielle GRIFFET a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°2018-06

Délibération portant modification de l'organisation des temps scolaires

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 23 janvier 2018 pour le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018/2019,

Considérant que pour l'intérêt des enfants, des fratries et pour une meilleure organisation des parents, il convient d'harmoniser l'organisation du temps scolaire entre les deux écoles du regroupement pédagogique de Pisieu et Revel-Tourdan,

Pour ces raisons, il convient d'harmoniser les horaires des deux écoles et de revenir à la semaine de 4 jours d'enseignement dès la rentrée de septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **DECIDE** que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera mis en place à la rentrée de septembre 2018,
- **DONNE SON ACCORD** pour proposer ces modalités d'organisation du temps scolaire à l'inspection de l'éducation nationale de notre secteur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire et afférent à ce dossier.

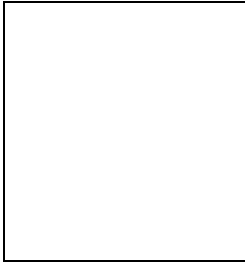
Délibération n°2018-07

Délibération portant maintien de la subvention accordée au Centre social de l'Ile du Battoir (CIB)

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en 2014, les communes ont mutualisé un poste d'animateur au CIB pour la coordination des temps d'accueil périscolaires (NAP). A partir de septembre 2018, les communes vont modifier leur organisation scolaire en revenant à la semaine de 4 jours.

Ce retour à la semaine de 4 jours aura donc des conséquences pour le CIB : suppression du poste d'animateur créé en 2014, diminution des moyens d'intervention.

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 01 février 2018

Or, la participation du CIB aux NAP a eu des incidences positives, notamment pour les démarches administratives, la qualité pédagogique des activités, le soutien apporté aux employés communaux travaillant avec les enfants.

En maintenant une subvention au CIB, les communes pourraient ainsi prétendre à conserver l'appui du CIB.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS:

- **ACCEPTE** le maintien d'une participation financière d'un montant actuel de 1579 euros par an, envers le CIB, jusqu'au 30 juin 2019,
- **PRECISE** que cette délibération s'applique sous réserve que le montant de la participation annuelle ne soit pas modifié et que des bilans d'activités soient présentés,
- **PRECISE** qu'une modification du montant de la participation fera l'objet d'une nouvelle délibération,
- **PRECISE** qu'une nouvelle délibération sera prise après le 30 juin 2019 pour se prononcer sur la reconduction de la participation financière,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire et afférent à ce dossier.

Questions diverses